Le 3 mars, votez

NON au bradage du Rivage!

En 2007, la vente du restaurant du Rivage faisait partie d'un ensemble englobant le Château de l'Aile. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas: la rénovation du Château et celle de la Salle del Castillo sont en cours, et n'ont plus aucun rapport avec le Rivage. Le 3 mars 2013, une seule question vous est posée: acceptez-vous de vendre une partie du Jardin du Rivage? Vous y répondrez sans conditions ni contraintes, pour le bien de Vevey et de sa population.



5 bonnes raisons de voter NON

NON à la vente d'un espace public

NON à la limitation des activités populaires au Jardin du Rivage (jeux d'enfants, Eurofoot, Animai, Mondial...)

NON à des appartements au milieu d'un parc public

NON à un immeuble trop volumineux qui défigurera le site

NON à une vente sans retour!

Vevey n'a que deux parcs publics à léguer à ses enfants

3 bonnes raisons de ne pas hésiter

- Aucune conséquence sur la rénovation du Château et de la Salle del Castillo!
- Aucune pénalité financière
- Un restaurant, mais sans appartements, c'est parfaitement possible!

NON, sans gêner la rénovation de la Salle Del Castillo

Une grossière manipulation

Les partisans de la prolongation de la promesse de vente de 2007 prétendent qu'un **NON** mettrait en cause les travaux de rénovation de la Salle del Castillo. C'est évidemment faux: la rénovation de la Salle del Castillo et celle du Château n'ont plus aucun rapport avec la vente à un promoteur d'une partie du Jardin du Rivage.



Il n'y a aucun rapport entre la rénovation du Château et de la Salle del Castillo et la vente à un promoteur d'une partie du Jardin du Rivage.

NON, sans pénalité

On nous menace de devoir payer des pénalités financières parce que le concours organisé par la commune pour la rénovation de la Salle del Castillo a retardé les procédures de sorte que la promesse de vente de la parcelle est échue.

Mais le texte est clair (annulation au 31 décembre « sans indemnité de part ni d'autre »).

Chère UAPE...

La promesse de vente réserve dans le bâtiment à construire la place pour une Unité d'accueil de la petite enfance (UAPE). C'est un des arguments «choc» qui justifie la prolongation de cette promesse.

Soyons sérieux: dans le contexte financier actuel, il y a peu de chances qu'une majorité décide de créer une nouvelle UAPE avec les frais supplémentaires que

Ils sont allés d'erreur en erreur... et ils faudrait que vous respectiez les pro

1988: achat du Château

En 1988 la commune **achetait le Château de l'Aile 5,5 millions**, en vue de réaliser un «centre récréatif, culturel et hôtelier». **Première erreur.**

Pendant 20 ans, elle chercha à en faire quelque chose, sans succès. Mais toujours, les projets présentés menaçaient le Jardin du Rivage, et toujours, pour cette raison, ils n'ont pas abouti. En 2007, il ne restait qu'un seul objectif: se débarrasser du Château.

2007: le promoteur tenait le couteau par le manche

En 2007, le promoteur Projet109 SA tenait le couteau par le manche : il avait présenté à la municipalité un «acheteur», d'accord de reprendre le Château pour un franc et de le rénover; mais Projet109 SA exigeait comme commission qu'on lui vende, au prix ridiculement bas de 1,9 million, la parcelle du Restaurant du Rivage, avec la possibilité d'y construire des appartements de luxe.

Les autorités ont accepté cette exigence, et la promesse de vente signée alors est défavorable à la collectivité. Une 2° erreur pour réparer la 1^{re}!

Promesse annulée

Cette promesse de vente contient une clause selon laquelle l'acte « sera considéré comme **nul et non avenu, sans indemnité de part ni d'autre** » si, le 31 décembre 2012, Projet109 SA n'a pas obtenu le permis pour construire sur cette parcelle. Aujourd'hui, cette promesse est donc annulée.

Volume excessif et engagements irréalistes

La Ville de Vevey a respecté toutes les clauses de la promesse de vente et a donné toutes les autorisations de sa compétence. Ce n'est donc pas de sa faute si Projet109 SA n'a pas de permis de construire.

D'une part, la taille excessive du projet voulu par le promoteur a suscité un recours; d'autre part, les conditions de la promesse de vente et les engagements pris devant le peuple par la Municipalité en 2007 étaient

si difficiles à réaliser qu'il a fallu organiser un concours d'architecture.

Un concours nécessaire et utile

Ce concours a décidé de séparer complètement la Salle del Castillo du bâtiment à construire, rendant possible la rénovation de la Salle del Castillo. Mais du coup, le projet d'ensemble tant vanté en 2007 n'existe plus: c'était un bricolage, monté pour gagner une votation et pas pour être construit et utilisé.

Le promoteur se plaint aujourd'hui que le concours ait tout retardé de deux ans. Mais, tel qu'il était prévu à l'origine, son propre bâtiment n'aurait pas été utilisable.

2012: c'est vous qui tenez le couteau par le manche

Le Château de l'Aile est vendu et rénové; le promoteur n'a donc plus de moyen de pression, c'est vous qui tenez le couteau par le manche. La clause d'annulation automatique au 31 décembre 2012, nous délie de cette promesse de vente « sans indemnités

financière

De plus, le promoteur a participé au jury du concours, il en a donc accepté la légitimité. Enfin, s'il y a participé, c'est qu'il en avait aussi besoin: avec tout ce qu'il avait promis à la population, en chœur avec la municipalité et le mal nommé comité « Vevey-Rivage » (qui reprend aujourd'hui du service), il était impossible de s'en sortir et de rénover la Salle del Castillo

cela représente. Et si une telle création s'impose, la réorganisation nécessaire des bâtiments scolaires (journée continue, nouveau collège) offrira de nombreux autres emplacements.

De toute façon, ce ne serait pas un cadeau: le loyer prévu est le même qu'ailleurs en ville, et la commune paierait la totalité de l'aménagement!

messes qu'**eux** ont faites?

de part ni d'autre», sans risques pour la rénovation de la Salle et du Château.

Tous en chœur, les responsables des erreurs de 1988 et de 2007 vous appellent à prolonger cette promesse, à redonner au promoteur le manche du couteau. Et pour quelle raison? Eviter de reconnaître leurs erreurs!

NON à la prolongation

Le NON du 3 mars annulera la vente et évitera les conséquences néfastes que nous montrons ci-dessus. Les Veveysan·ne·s reprendront la maîtrise sur l'avenir du Rivage si important pour l'animation dans notre ville. Vevey pourra ainsi remettre tout le dossier à plat et décider sereinement de ce qu'elle veut faire de ce secteur.

Voter NON, c'est reprendre le droit de construire l'avenir pour le bien commun et non en fonction d'une promesse de vente périmée.

Un Jardin pour tous: restaurant: **OUI**; logements: **NON!**

Construire dans le Jardin du Rivage un immeuble comprenant des appartements, c'est privatiser ce parc public, empêcher sa pleine utilisation par la population de Vevey et environs.

Une animation contestée

Dans la situation actuelle déjà, diverses activités – Animai, Eurofoot notamment – ont suscité les réclamations de riverains. La Municipalité se vante d'avoir tenu bon et de n'avoir rien lâché. Tant mieux.

Mais, heureusement, aucune de ces réclamations n'a été menée jusque devant un tribunal.

Un risque réel. Pourquoi le prendre?

Des riverains du Quai Perdonnet l'ont fait, et ils ont obtenu gain de cause: une terrasse a dû réduire ses horaires. **Le risque est donc réel**.

Le nouveau bâtiment voulu par Projet109 SA l'augmente massivement, avec des logements de grand luxe exposés directement aux « nuisances » de la vie sociale qui se déroule au Jardin.

NON, simplement NON

Votre NON le 3 mars confirmera simplement que, depuis le 31 décembre 2012, la promesse de vente de la parcelle du Restaurant du Rivage est annulée.

Ce NON ne décidera pas définitivement de l'avenir de la zone du Rivage, mais mettra à nouveau cette réflexion et cette décision entre vos mains.

Le Jardin pour toutes et tous

Le comité référendaire veut avant tout que la population puisse garder la jouissance complète du Jardin du Rivage.

Pour cela, il est possible de simplement agrandir le Jardin en rasant le bâtiment actuel. Ou de construire un bâtiment d'un volume semblable à l'actuel avec un restaurant.

Mais **en aucun cas** ce projet immobilier insensé, dont le seul bénéficiaire serait un promoteur, **au détriment de toute la population de Vevey.**



Ce projet menace réellement les activités du parc: jeux d'enfants, Euro foot, Animai, patinoire, mondial...

Un immeuble trop volumineux qui va défigurer le site

Les partisans du promoteur font comme s'il ne s'agissait que de «reconstruire le restaurant» actuel. Or il s'agit de bien autre chose!

Plus grand

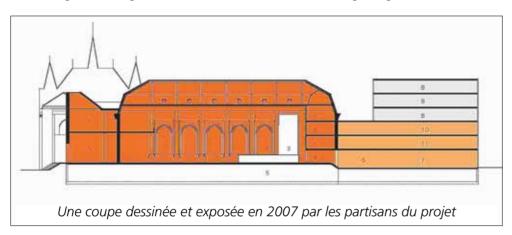
Le bâtiment actuel fait 540 m², alors que la promesse de vente et le Plan partiel d'affectation autorisent 760 m²: + 42 %!

Bien plus haut

Le bâtiment actuel fait 2 étages + attique avec une hauteur à la corniche de 10 m Le projet prévoit **6 étages et 18 m de haut**. Le promoteur pourra dire et dessiner ce qu'il voudra, ce sont ces volumes autorisés qui détermineront le visage futur du quartier et c'est eux que critique le Tribunal cantonal (voir ci-contre).

Appartements au lieu de salles

Enfin, l'utilisation change: uniquement publique actuellement (un seul appartement, pour l'exploitant du restaurant), demain 3, 4, voire 5 étages d'appartements qui vont limiter l'utilisation du Jardin (voir page 3). Seul le rez est réservé «à des activités commerciales et/ou d'utilité publique».





Les volumes permis par le PPA



C'est le Tribunal cantonal qui le dit

Un contraste écrasant

Le tribunal constate ainsi qu'en l'état, le PPA [...] permettrait l'édification, le long de la rue Louis-Meyer, d'un bâtiment dont le toit plat culminerait à 18 m de hauteur (soit 6 m de plus que la construction actuelle), ce qui constituerait un contraste écrasant par rapport à la Salle Del Castillo qui, on le rappelle, a une hauteur à la corniche de 12,6 m (p. 21).

De manière massive

Ainsi, le règlement du PPA [...] ne contient aucune prescription qui permettrait d'éviter que l'avant-corps [...] se présente de **manière massive** alors qu'un tel élément devrait être mis en forme de manière subtile en relation avec la Salle Del Castillo; le Château de l'Aile et le Jardin du Château, afin de valoriser au mieux les abords du site (p. 21).

Intégration pas garantie

En conclusion, [le PPA] permet l'édification d'une construction dont aucune disposition ne garantit l'intégration dans le site sensible où elle prendrait place. [...] En tant qu'il se borne à délimiter des gabarits rectangulaires de grande dimension, le PPA litigieux ne peut pas être admis. (p. 24).

Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, 29 août 2012

Le comité référendaire « NON au bradage du Rivage » est constitué de membres de presque tous les partis veveysans: Alternatives, Les Verts, PDC, PS, Vevey Libre, et UDC.

Les partis PDC, Les Verts et Alternatives disent également NON.